## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 20 décembre 2019

MAIRIE DE DIJON

Président

: M. REBSAMEN

Secrétaire

: M. EL HASSOUNI

: M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -Membres présents Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE -Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS -M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

: Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme Membres excusés TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BORDAT (pouvoir Mme TROUWBORST) - M. HELIE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents

: Mme GAUTHIE

## OBJET DE LA DELIBERATION

Recensement - Enquête sur la famille et les logements - Rémunération des agents recenseurs

M. MILLOT, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du

Mesdames, Messieurs,

Une enquête sur la famille et les logements (EFL) sera associée au recensement de la population qui se déroulera du 20 janvier au 27 février 2011.

La Ville a été sollicitée pour y participer et une convention de partenariat a été signée avec l'INSEE.

Cette enquête collecte des informations qui viennent compléter et expliquer les résultats provenant de l'état civil et du recensement de la population. Les thèmes sont choisis pour répondre à la demande des acteurs publics nationaux et locaux. Il s'agit d'actualiser les informations sur la famille en abordant des questions nouvelles : les familles recomposées, les couples "pacsés", les comportements de multirésidence, les modes de gardes d'enfants etc.

La Ville bénéficiera ainsi d'une connaissance plus précise de l'évolution de sa population.

Les logements concernés par cette enquête sont à recenser dans des îlots regroupés pour l'information statistique (IRIS) échantillonnés.

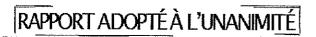
L'enquête sur la famille et les logements portera sur vingt-cinq IRIS, pour un total de 2567 logements, ce nombre pouvant être revu à la hausse ou à la baisse en fonction des réalités du terrain.

Elle se traduira par un surcroit de travail pour les agents recenseurs qui rencontrent déjà des difficultés pour la collecte traditionnelle annuelle. Ils devront prendre plus de temps afin d'expliquer aux administrés les différents formulaires relatifs tant au recensement de la population qu'à l'EFL soit une feuille "logement", un bulletin individuel par habitant du logement et enfin les imprimés spécifiques à

La dotation de l'État pour la participation de la Ville à cette enquête s'élève à 3344 €.

Il est donc proposé que les agents recenseurs soient rémunérés 1€ supplémentaire lorsqu'ils participent à l'enquête sur la famille et les logements, cette rémunération correspondant à un formulaire par foyer.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider la majoration d'1€ de la rémunération des agents recenseurs qui participeront, dans le cadre du recensement de la population qui se déroulera du 20 janvier au 27 février 2011, à l'enquête sur la famille et les logements.



Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

2 4 DEC. 2010



